

Luxembourg, le 24 mai 2024

Circulaire n° 2024-042

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux,
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Lignes directrices quant à la mise en œuvre des canaux de signalement interne dans la fonction publique communale

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (ci-après « la loi ») prévoit l'obligation pour les communes comptant plus de 10.000 habitants, les syndicats et les autres établissements placés sous la surveillance des communes, comptant 50 travailleurs ou plus d'établir des canaux et des procédures pour le signalement interne et leur suivi.

La note ci-jointe, adoptée par le Conseil de gouvernement le 15 avril 2024, a pour objet d'établir des lignes directrices quant à la mise en œuvre des canaux de signalement interne dans la fonction publique étatique. Ces lignes directrices peuvent s'appliquer *mutatis mutandis* aux personnes morales de droit public du secteur communal.

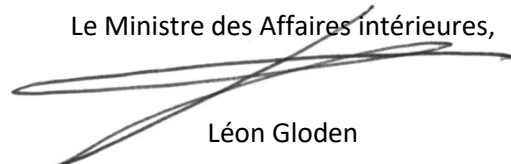
Une invitation pour une séance d'informations organisée conjointement par le ministère des Affaires intérieures et l'Office des signalements parviendra aux administrations communales, syndicats de communes, offices sociaux, et hospices civils concernés.

Pour toute question ayant trait à la mise en œuvre de la loi du 16 mai 2023, vous pouvez vous adresser à l'Office des signalements :

Office des signalements
13, rue Erasme, Centre administratif Pierre Werner, L-1468 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-88564, E-mail: ods.info@mj.etat.lu

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures,



Léon Gloden

